

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-09-29-013
Séance du 29 septembre 2021

Date de convocation : 23 septembre 2021
Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.
Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210929.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Mustafa SARIKAYA, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Pascal JUSSEAUME, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Manon RIGOLLIER (procuration à Anne FABIANO)

ABSENT EXCUSÉ : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Irène TOST

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28
Pouvoirs : 1

Objet : Admissions en non-valeur

Rapporteur : Aurore SAMIER

L'assemblée est informée d'une demande de Monsieur le Trésorier Principal de Montluel en date du 27 Août 2021, visant l'admission en non-valeur de reliquats de titres de recettes portant sur les exercices 2012 à 2020, et ne pouvant être recouvrés.

Les montants d'admission en non-valeur sollicités par la Trésorerie sont 8 714 € pour le budget principal de la Commune de Montluel.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 du budget primitif 2021 et que ce montant sera neutralisé par une recette au compte 7817.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable pour l'admission en non-valeur pour la somme de 8 714 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la dépense correspondante à l'article 6541 du budget principal.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ